

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mai 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 17/05/2023
Date d'affichage : 17/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Laure DUCHAMP- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Alexandra CHABANIS- - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-46: Décision modificative n°1 du budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2023-030 du conseil municipal en date du 4 avril 2023,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget de la commune 2023 afin de prendre en compte la signature d'une convention d'objectif avec l'Association du Foyer Rural d'Allan, donnant lieu au versement d'une subvention exceptionnelle à l'association par la Commune d'Allan pour la mise en œuvre du projet associatif.

Le budget de la Commune serait donc modifié comme suit :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 65 748 Subventions : Autres personnes de droit privé : + 43 200
Chapitre 65 888 : Autres : - 43 200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 65 748 Subventions : Autres personnes de droit privé : + 43 200
Chapitre 65 888 : Autres : - 43 200

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan

Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_078
Objet :	Dm n°1 budget de la Commune
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	026-212600050-20230523-2023_078-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 026-212600050-20230523-2023_078-DE-1-1_0.xml	text/xml	845 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-046 DM 1 budget Communal.pdf Nom métier : 99_DE-026-212600050-20230523-2023_078-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	161.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juin 2023 à 11h30min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juin 2023 à 11h31min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juin 2023 à 11h31min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juin 2023 à 11h31min17s	Reçu par le MI le 2023-06-07